

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL



Un peuple - un but - une foi

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



**INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION POPULAIRE
ET DU SPORT (INSEPS)**

Monographie pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur
de l'éducation populaire, de la jeunesse et des sports

THÈME

**LA FEMME ET L'ENCADREMENT TECHNIQUE : CAS DE L'ATHLETISME
AU GABON**

Présentée par :

MME ADA NDONG Anastasie

Sous la direction de :

M. Abdoul Wahid KANE

Enseignant à l'INSEPS/ UCAD

Promotion-2013

SOMMAIRE

Dédicaces -----	i
Remerciements -----	ii
Liste des abréviations -----	iii
Liste des tableaux et secteurs -----	iv
INTRODUCTION -----	P.1
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE	
1.1. Revue de la littérature -----	P.4
1.2. Problématique -----	P.6
1.3. Définition des termes de référence -----	P.10
1.4. Hypothèse de la recherche -----	P.10
1.5. Objectif général -----	P.11
CHAPITRE II : PRESENTATION DU CHAMP D'OBSERVATION	
2.1. Présentation du Gabon -----	P.13
2.2. Historique du ministère -----	P.13
2.3. Présentation du bureau fédéral -----	P.14
CHAPITRE III : METHODOLOGIE	
3.1. Méthode et techniques utilisées -----	P.16
3.2. Instruments -----	P.16
3.3. Pré- enquête -----	P.16
3.4. Population -----	P.16
3.5. Echantillonnage -----	P.16

3.6. Collecte des données -----P.17

3.7. Dépouillement -----P.17

3.8. Difficultés rencontrées -----P.17

**CHAPITRE IV : PRESENTATION, ANALYSE, ET
DISCUSSION DES RESULTATS**

4.1. Présentation et Analyse des résultats -----P.18

4.2. Discussion des résultats -----P.25

4.3. Suggestions -----P.28

CONCLUSION -----P.30

BIBLIOGRAPHIE -----P.31

ANNEXES ----- P.32

DEDICACES

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents, feu NDONG Pierre, feu Mengue Madeleine

A mes enfants Scott, Mado, Marcy ainsi que ma petite fille Tendresse

A mon ami et mari

A mes frères et sœurs pour leur soutien

REMERCIEMENTS

Nous remercions Dieu pour tout ce qu'il fait dans notre vie.

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui ont de près ou de loin participés à l'élaboration de ce travail :

Monsieur Abdoul Wahid KANE pour avoir accepté de me suivre,

A tous le personnel de l'administration,

A tous les professeurs de l'INSEPS ;

A ma copine ANASTASIE THIAW pour les sages conseils ;

A mes petits frères Vincent De Paul BOUCKAT et ISSAKA AMADOU pour la saisie ;

A Monsieur EDOU pour m' avoir accordé la chance de passer ce stage.

Que l'eternel lui-même puisse vous bénir.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACNOA : Association des Comités Nationaux Olympique d' Afrique

CAH : Confédération Africaine de Handball

CIO : Comité International Olympique

EPS : Education Physique et Sportive

FGA : Fédération Gabonaise d' Athlétisme

FEI : Fédération Equestre Internationale

FIAA : Fédération Internationale d' Athlétisme Amateur

FSFI : Fédération Sportive Féminine Internationale

INSEPS : Institut National Supérieur de l' Education Populaire et du Sports

J.O. : Jeux Olympiques

STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et du Sports

LISTE DES TABLEAUX

N°	INTITULE
1	Tableau 1 : Avis des enquêtés du ministère sur l'application de l'approche genre.
2	Tableau 2 : Satisfaction des responsables du ministère sur le rendement des femmes.
3	Tableau 3 : Avis des enquêtés par rapport au postes de responsabilités occupés par les femmes
4	Tableau 4 : Avis des enquêtés sur l'affectation des agents par le ministère aux fédérations.
5	Tableau 5 : Avis des enquêtés sur les Critères de choix au poste d'encadreur.
6	Tableau 6 : L'impact du nombre de maternités dans l'encadrement.
7	Tableau 7 : répartition des femmes encadreur en fonction du niveau du diplôme.
8	Tableau 8 : Situation matrimoniale des femmes encadreur.
9	Tableau 9 : L'impact du nombre de maternité des femmes encadreur dans leur fonction.
10	Tableau10 : Diplôme obtenus par des femmes encadreur
11	Tableau 11 : Spécialisation des femmes encadreur.
12	Tableau 12 : Représentation du taux de femmes encadreur agressées en exercice.
13	Tableau 13 : Types d'agression subit par des femmes encadreur.
14	Tableau 14 : L'impact des charges matrimoniales sur la fonction d'encadreur.
15	Tableau 15 : Avis des athlètes ayant été encadré par des femmes.
16	Tableau 16 : Différent types d'encadreur connus par les athlètes.
17	Tableau 17 : rémunération des femmes encadreur.

INTRODUCTION

Le sport est universel. C'est un instrument privilégié de consolidation de la paix, de construction de l'unité nationale à l'échelle des pays et au-delà des frontières, de renforcement des initiatives d'intégration régionale voire continentale¹. Des siècles durant, de grandes compétitions internationales de football, handball, basketball, meeting d'athlétisme en passant par les jeux olympiques sont organisés à travers la planète. Déjà dans des mois à venir, le Brésil abritera la prochaine coupe du monde de football. Plusieurs pays vont se retrouver pour célébrer ensemble la fête du sport en général et celle du football en particulier. Moments d'intenses émotions, de joie, de partage, d'échanges et de convivialité.

L'encadrement des participants à ce grand rendez-vous du donner et du recevoir, est assuré par des techniciens en la matière. Aujourd'hui, l'accès à l'éducation, à la formation, et à la pratique des activités sportives est ouvert à tous, sans distinction de race, de sexe, de nationalité, de religion, d'appartenance politique, etc. Ce droit est reconnu par la déclaration universelle des droits de l'homme qui énonce en son article 2, le principe essentiel de l'égalité et de la non-discrimination en ce qui concerne la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales². D'ailleurs, la plupart des Etats l'ont inscrit dans leur loi fondamentale (la constitution). Malheureusement, de nos jours, ce droit reconnu à tout être humain est quelque peu bafoué. Pendant des compétitions féminines internationales (football par exemple), l'encadrement technique est composé en majorité que d'hommes, la représentation féminine très infime. Qu'il s'agisse des fédérations, des ligues, des clubs, ainsi que des instances dirigeantes, la situation est identique.

Ce bref constat nous amène à nous interroger sur le pourquoi de cette faible représentativité, sachant que les femmes représentent plus de 51% de la population gabonaise³ et qu'elles sont sensées bénéficier du même traitement.

L'implication de la femme dans l'encadrement technique en sport en général et en athlétisme en particulier, reste un sujet passionnant qui interpelle plus d'un.

Trois raisons fondamentales motivent le choix de notre thème :

Nous menons cette étude d'abord, par expérience personnelle. Nous sommes enseignantes d'EPS de formation et avons exercé pendant douze ans dans différents lycées et collèges de notre pays. Durant cette période, nous avons observé que les fonctions de chef de département d'EPS ont toujours été dévolues aux hommes. La situation reste la même.

Par ailleurs, ancienne officielle technique à la fédération gabonaise d'athlétisme, nous avons constaté que les rôles principaux ont toujours été détenus par les hommes, les femmes jouant les rôles de second plan.

Cette étude nous permet aussi de mener une réflexion sur les raisons profondes de cette situation, afin d'envisager des solutions idoines susceptibles de lutter contre les inégalités et

¹ Plaidoyer pour la relance de l'Education Physique et Sportive (EPS) à l'école CONFEJES.

² Charte internationale des droits de l'homme, fiche d'information n°2, page 7.

³ Recensement de la population et de l'habitat au Gabon, année 1996.

les préjugés que l'on observe entre hommes et femmes dans l'exercice des différentes fonctions.

-La deuxième raison de ce choix du sujet peut se justifier par la non application des textes réglementaires tels que, la Charte Internationale des droits de l'homme et du citoyen, la constitution, ainsi que des textes sur l'approche genre. La Constitution gabonaise prévoit en son article 2, Titre premier que : « *la République gabonaise assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction d'origine, de sexe, d'opinion ou de religion* ». Cet article retrace clairement les bases de légitimation d'une politique d'égalité et d'équité de genre au Gabon. Malheureusement, les résultats sur le terrain démontrent le contraire.

- La troisième raison enfin, est scientifique. Cette étude va permettre de faire avancer les choses, de changer des paradigmes et d'aider les pouvoirs publics à combler ce vide, c'est-à-dire, à trouver des voies et moyens pour résoudre ce problème. Notre étude a été orientée sur la capitale Gabonaise.

Le choix de Libreville repose sur le fait que, c'est la capitale administrative et politique du Gabon. Toutes les Institutions s'y trouvent. C'est le siège par excellence de toutes les fédérations sportives ; c'est également la vitrine du sport gabonais et de surcroît, c'est dans cette ville que nous avons effectué notre stage d'imprégnation.

Cette étude concerne les femmes diplômées dans l'encadrement technique en athlétisme, dont l'âge varie entre 25 et 60 ans.

Enfin, notre recherche commence depuis l'accession du Gabon à son indépendance en 1960, année à laquelle le pays se dote de sa première ligue d'athlétisme, jusqu'en 2012.

Eu égard tout ce qui précède, nous avons donc structuré notre monographie en quatre grands chapitres. Le premier portera sur le cadre théorique, le second concernera la présentation du champ d'observation, le troisième comportera la méthodologie ; enfin, le quatrième portera, sur la présentation, analyse, interprétations et la discussion des résultats.

Avant de conclure, nous ferons quelques suggestions à qui de droit, afin que la femme gabonaise soit complètement impliquée dans les instances dirigeantes du monde sportif en général et plus spécifiquement en athlétisme.

CHAPITRE PREMIER :

CADRE THEORIQUE

1.1. REVUE DE LA LITTERATURE :

Selon une étude menée par Catherine LOUVEAU (1982), les femmes présentent des aptitudes psychomotrices différentes de celles des hommes. Elles sont notamment plus aptes à maîtriser les subtilités du langage et ont plus d'adresse manuelle. Tandis que les hommes sont plus performants en matière d'orientation dans l'espace et de raisonnement logique.

« La femme est l'avenir de l'homme » dira Louis ARAGON (1982). Longtemps cantonnée dans son rôle social d'épouse et de mère, assujettie par l'homme et n'ayant de responsabilités que les tâches ménagères, la procréation et l'éducation des enfants, les femmes se sont levées des siècles durant pour revendiquer une place parmi les hommes.

Elle ne se limite plus à son rôle naturel et traditionnel de simple épouse et mère d'enfants. La femme a d'autres ambitions à faire valoir malgré les obstacles rencontrés tout au long de son chemin. Aujourd'hui, elle occupe une place prépondérante dans la société au même titre que l'homme. Son rôle dans l'économie des états africains voire mondiaux est indéniable. Nous en avons pour preuve le rôle joué par la française Christine LA GARDE à la tête du Fonds Monétaire International (F.M.I.). Les experts au développement l'ont vite compris en accordant plus d'importance à la question du genre dans leurs projets de développement. Ils marquent là leur volonté de renforcer le pouvoir de la femme en la hissant au sommet des plus hautes institutions. Nous citerons en exemples au Gabon, madame Marie Madeleine MBOURANTSOULO, présidente de la Cour Constitutionnelle ; Madame Francine Rose ROGOMBE, ancienne Présidente de la République par intérim lors de la transition qu'a connu ce pays en 2009, aujourd'hui Présidente du SENAT.

En dépit des efforts consentis, force est de constater que les obstacles persistent toujours, à savoir la discrimination au niveau de l'accès à certains postes de responsabilité ; le cas aujourd'hui des femmes encadreuses en sport en est une parfaite illustration. Au regard de ces manquements, sommes-nous sur la logique de Pierre de COUBERTIN pour qui « les femmes et le sport ne font pas bon ménage » ?

S'il est vrai qu'autrefois, les femmes avec leur rôle cartésien d'épouse et de mère n'étaient pas assez disposées à consacrer leur temps au sport, parce que exigeant une certaine disponibilité, une solide détermination et une quête perpétuelle de la performance, le sport ne pouvait donc convenir à cette catégorie de la population. Aujourd'hui, le monde bouge, tout

change. Les résultats de la femme dans la pratique des sports sont très encourageants compte tenu de leurs performances tant sur le plan national, que mondial.

Aussi, est-il vrai que toute l'histoire du sport s'est construite par et pour les hommes. Les femmes sont certes différentes, mais ces différences entre autres morphologiques sont pensées et incorporées comme une infériorité naturelle, alors qu'il s'agit d'une construction culturelle, sociale alimentant les représentations (Catherine LOUVEAU (2012)). Les femmes maximisent leurs performances au même titre que les hommes, d'où la philosophie de l'approche genre.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit le concept *genre* comme étant « *la construction socioculturelle des rôles féminins et masculins et les relations entre les femmes et les hommes* ». Le statut de la femme et de l'homme dans la société détermine le ou les rôles de tout un chacun. Ces rôles découlent de la culture, de la tradition, des croyances, de la politique et des interactions des individus vivants dans la même société.

Cette définition, nous donne un éclairage sur le chemin parcouru par la femme pour atteindre son intégration et son développement social, afin de mériter la place qui est la sienne aujourd'hui.

Dans le « stat info » de décembre 2011 consacré au bénévolat en France, il est montré que 28% des présidents des clubs sportifs sont des femmes. La mixité s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'élève dans les instances dirigeantes des fédérations sportives. Cette sous-représentation féminine aux postes de responsabilité électorale est également observable en matière d'encadrement technique. Mesdames NGUEMA Bernadette et Nicole Christiane ASSELE respectivement présidentes de la fédération Gabonaise de tennis de table et de la fédération Gabonaise de handball sont les deux élues sur 20 fédérations sportives, soit 10% du nombre total des présidents. Ce modeste pourcentage augure tout de même un certain optimisme pour l'ascension des femmes à cette phase élevée de responsabilité dans le domaine complexe qu'est le sport.

Au niveau de l'athlétisme, nous n'avons aucune avancé.

Même si Pierre De COUBERTIN ne trouve pas d'intérêt au sport féminin lorsqu'il affirme, lors des jeux olympiques de Stockholm tenus en 1912 : « *une olympiade femelle serait impraticable, inintéressante, inesthétique et incorrecte. Le véritable héros olympique est, à mes yeux, l'adulte mâle individuel. Les jeux olympiques doivent être réservés aux hommes, le*

rôle des femmes devrait être avant tout de couronner les vainqueurs »⁴. Au regard de cette boutade, le fondateur des olympiades semble en quelque sorte méconnaître les capacités physiques, intellectuelles et morales de la femme. De simples préjugés ont, pendant longtemps, condamné cet être cher dans l'obscurantisme, le rejet voire le mépris. Et pourtant cela ne les a pas empêché de participer pour la première fois aux jeux olympiques, tenus à Londres en 1908, ainsi que de voir quelques années après, la naissance de plusieurs organisations pour la promotion du sport féminin.

Dominique DOYEN (1996), dans son épreuve pratique en vue de l'obtention du grade d'entraîneur de basketball, s'est interrogé sur la crédibilité de la femme comme entraîneur : « *Entraîneur féminin... Quelle crédibilité ?* ». Cette réflexion a amené l'auteur à jeter un regard objectif sur la place occupée par la femme dans le monde sportif. C'est également une manière pour lui d'attirer l'attention des gouvernants et des organisations internationales sur le rôle que peut jouer la femme dans la société moderne. La crédibilité se construit à partir du rendement, de la capacité à surmonter les obstacles, de la façon dont on entreprend et de la maîtrise du domaine de compétence.

Baba Kaba DIAWARA, ancien étudiant de l'INSEPS de Dakar, dans son mémoire de Maîtrise des Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS), 2011 : « ***la Problématique de la place de la femme dans la pratique et l'encadrement en athlétisme au Sénégal*** », fait état du degré de participation et des difficultés rencontrées par les femmes dans le sport. Ce jeune chercheur note que malgré la nette amélioration de la place de celles-ci dans ce domaine au niveau international, il reste que leur représentativité dans les instances décisionnelles demeure très insignifiante, comparativement aux hommes. Toujours dans cette même étude, il ressort qu'en vue de favoriser la femme dans l'encadrement, il a été adopté lors de la Conférence mondiale du Comité International Olympique en 2000, une exaltante résolution dans laquelle, le CIO demande aux gouvernements et aux organisations internationales de prendre un certain nombre de mesures, dont en voici quelques-unes :

- Féminiser les postes de responsabilité d'ici 2005 ;
- Atteindre l'objectif de 20% de représentation ;
- sensibiliser sur l'action positive du Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- augmenter les bourses et les stages de formation à l'intention des femmes athlètes, entraîneurs et autres responsables, etc.

Malgré ces recommandations, les choses ne semblent pas bouger comme on l'aurait souhaité ; les écarts entre hommes et femmes restent toujours criards.

1.2. PROBLÉMATIQUE :

Le sport est un facteur de rapprochement des peuples. C'est un instrument de consolidation de la paix, de construction de l'unité nationale à l'échelle des États et au-delà des frontières.

⁴ Pierre de Coubertin et le sport féminin
Par YVES Pierre Boulongne

Cette activité motrice d'affrontement codifiée par les instances sociales et dont les formes de compétitions sont institutionnalisées, est présente dans tout le monde entier. Sa pratique est universelle et touche toutes les couches sociales.

Le sport a été durant des siècles pratiqué par des hommes. Les femmes, pour certains grands responsables du monde sportif, n'étaient pas aptes à supporter d'instances activités physiques. D'ailleurs *Pierre de Coubertin*, Fondateur des jeux olympiques modernes, en 1896 affirmait : « *Quel que soit l'endurance d'une sportive, son organisme n'est pas conçu pour subir certains chocs* ». Cette assertion a longtemps été à l'origine des préjugés voire, des inégalités entre hommes et femmes dans la pratique du sport et dans l'encadrement technique des structures liées à cette activité.

Cette déclaration du père fondateur des jeux olympiques modernes, n'est plus d'actualité. Le sport a évolué et a laissé derrière lui, tous les préjugés portés sur la femme. Il n'y a plus de barrières liées à la différence de sexe, de race, de religion, de croyance, etc. Malgré quelques changements il reste encore quelques zones d'ombres : notamment la très faible présence féminine dans l'encadrement technique en milieu sportif.

Au niveau du Comité International Olympique(CIO), la première tentative d'introduction des femmes parmi les membres du CIO a été faite en 1981 par BADEN-BADEN, lorsque *Flore ISAVA-FONSECA*, ancienne spécialiste de l'équitation olympique originaire du VENEZUELA, *PIRJO HAGMANN*, originaire de NORVÈGE ont été les premières femmes élues membres du CIO. Depuis, vingt-neuf (29) autres ont été élues. A l'heure actuelle, seize (16) femmes sont membres actifs et trois (03) sont membres honoraires, toutes travaillant au service du CIO avec distinction. Tout ceci s'explique la détermination et la compétence des femmes

Au niveau des Fédérations Internationales, dans le monde, quatre (04) Fédérations Internationales, des Fédérations Olympiques pour deux d'entre elles et des organisations reconnues pour les autres, sont dirigées par des femmes. Elles s'en sortent très bien. *SARL la princesse Haya BINT AL HUSSEIN*, membre du CIO depuis 2007, est présidente de la Fédération Équestre Internationale. Elle a d'ailleurs succédé à une autre femme, l'Espagnol *DONA PILAR DE BORDON*. Cette dernière est maintenant membre honoraire du CIO, faisant d'elle la deuxième femme au monde à atteindre ce grade.

En France, le rôle joué par madame *Alice MILLAT*, fervente suffragette, dans la promotion et l'encadrement du sport féminin a été plus que déterminant. En 1917, elle fonde la Fédération Féminine Sportive de France et organise les premières rencontres d'athlétisme féminin. Dans la même foulée, elle fonde la Fédération Sportive Féminine Internationale (F.S.F.I). Sans relâche et avec beaucoup d'abnégation, elle organise également les Jeux Olympiques pour les femmes en 1922 et les Jeux mondiaux de la femme en 1923.

Aujourd'hui, l'approche genre a pris place dans tous les domaines de la vie même si l'on note encore quelques disparités.

La feuille de route du Ministère Français des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative reconnaît la dimension égalitaire entre homme et femme. Ce postulat est déjà bien intégré dans les préoccupations du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social, tant en matière de gestion des ressources humaines que dans ses politiques publiques. Ainsi, en matière de ressources humaines, ce département ministériel est engagé dans une démarche de promotion de l'égalité des droits.

Dans le domaine sportif, ce ministère insiste sur la féminisation des instances dirigeantes et représentation équilibrée dans les fédérations sportives /féminisation de l'encadrement technique des activités sportives.

En Afrique, la Commission Femme et Sport de l'Association des Comités Nationaux Olympique d'Afrique (ACNOA), composée de douze (12) femmes venant d'horizons différents, est déterminée à promouvoir la participation des femmes dans le sport, que ce soit dans les structures techniques, administratives et décisionnelles. Le travail abattu par cette commission est plus qu'élogieux. Cela est prouvé par le dynamisme, la clairvoyance, le courage et la capacité d'entreprendre de ces femmes. Malgré les grandes ambitions de la Commission Femme et Sport de l'ACNOA, la majorité des États africains francophones, surtout noirs, éprouvent les mêmes difficultés ou carences.

Au Sénégal par exemple, selon une étude menée par Monsieur Baba Kaba DIAWARA, étudiant en Maîtrise des Sciences et Techniques de l'Activité Physique et du Sport (STAPS) à l'Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport de Dakar, sur la problématique de la place des femmes dans la pratique et l'encadrement en athlétisme au Sénégal, il ressort que la femme Sénégalaise est moins présente dans le domaine de l'encadrement. En (2011), la Fédération Sénégalaise d'athlétisme était composée comme suit : douze (12) membres élus dont (02) femmes et dix (10) hommes ; onze Présidents de ligues dont une (01) femme et dix (10) hommes et dix (10) membres cooptés par le Ministère des Sports dont trois (03) femmes et sept (07) hommes. Soit un total de six (06) femmes et vingt-sept (27) hommes. Sur l'ensemble des onze (11) ligues qui existent au Sénégal, quinze (15) femmes sont présentes au niveau des ligues, seule une (01) occupe le poste de Présidente dans la région de ZIGUINCHOR.

Le Gabon, à l'instar d'autres pays africains d'expression française, rencontre les mêmes difficultés en matière de sport. Celles-ci sont liées à plusieurs facteurs dont le plus important pour notre recherche, reste attaché à la faible représentativité de la femme dans l'encadrement technique du sport en général, et de l'athlétisme en particulier.

L'histoire nous renseigne que la première commission d'athlétisme fut créée en 1949 au sein de la ligue territoriale, rattachée à la fédération des sports africains. Elle avait pour siège Brazzaville, ancienne capitale de l'Afrique Équatoriale Française.

Nous retiendrons que le sport (codifié par des instances sociales) au Gabon a été introduit dans les années 1954, grâce à la présence des missionnaires protestants et catholiques, mais également du très grand apport de monsieur *MUSCLE*, Professeur d'éducation physique et

sportive au Collège Classique Moderne de Libreville, devenu aujourd'hui Lycée INDJENDJE NGONDJOUT.

En 1960, le Gabon organise une Assemblée Générale à l'issue de laquelle, il met en place sa première ligue d'athlétisme. Cette dernière fut reconnue par la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA). Le Comité Directeur de cette ligue n'était composé que d'hommes. Quelques années plus tard c'est-à-dire en 1962, cette ligue deviendra une Fédération.

Il faut signaler qu'aux premières heures des indépendances, les pays africains n'ont pas connu une grande affluence des femmes dans le domaine du sport, ceci à cause des considérations culturelles, religieuses, et autres de nos sociétés. Mais il faut reconnaître que le grand élan accentué par la pratique du sport par les jeunes filles gabonaises est l'œuvre du feu Président **Léon MBA**. Il créa dès son accession à la magistrature suprême, une unité des femmes au sein des Forces Armées. C'est le début d'une nouvelle ère ; la pratique du sport par la gente féminine est désormais effective dans l'armée et en milieu scolaire. Depuis lors, plusieurs fédérations sont nées pour encadrer et structurer le milieu sportif, on peut citer: la Fédération Gabonaise de football ; la Fédération Gabonaise de handball ; la Fédération Gabonaise de volleyball ; la Fédération Gabonaise de basketball ; la Fédération Gabonaise d'Athlétisme, etc.

Sur vingt (20) Fédérations Sportives que compte le Gabon, seules deux (02) sont dirigées par des femmes ; il s'agit de : la Fédération Gabonaise de Handball et de la Fédération Gabonaise de Tennis de table. En athlétisme, une dame est Directeur National Technique. On dénombre également une quinzaine d'arbitres féminins en football et handball. Depuis les indépendances jusqu'à nos jours, seules trois (03) femmes ont occupé le poste de Président.

Pour montrer le fort engagement de la femme dans le sport, la Présidente de la Fédération Gabonaise de Handball en est un parfait exemple. Outre ses responsabilités au sein de la fédération, elle est également Secrétaire Général de la Confédération Africaine de Handball. Toutes ces grandes dames pétries de talents, font la fierté et l'honneur du pays.

Dans les Instituts de formation, les femmes sont belles et biens présentes, même si ces dernières sont en infériorité numérique. Elles subissent la même formation, les mêmes enseignements et obtiennent les mêmes diplômes que les hommes. Malheureusement leur employabilité sur le terrain est sous-estimée.

Cette analyse nous amène donc à nous poser la question Générale suivante :

Quelle est la place de la femme dans le domaine du sport en général et l'athlétisme en particulier ?

Cette interrogation nous conduit directement à étudier le cas du Gabon, objet de notre étude.

Le Gabon, ancienne colonie française est indépendant depuis 1960. Il est situé au centre-ouest de l'Afrique et est limité au nord, par le Cameroun ; au nord-ouest par la Guinée Équatoriale ; à l'Est et au Sud-est, par le Congo Brazzaville et enfin à l'ouest, par l'océan

atlantique. Sa superficie est de 267 667 km² et a une population d'environ *un million cinq cent vingt un mille (1.521.000)* habitants.

Depuis les modifications intervenues dans le découpage administratif du territoire en 1990, 1994 et 1996, le Gabon compte neuf (09) provinces ; quarante-sept (47) départements ; cent cinquante (150) Cantons ; Cinquante (50) communes ; vingt-six (26) arrondissements ; vingt-six (26) Sous-préfectures et trois mille trois cent quatre (3.304) villages et regroupements de villages.

Au regard de tout ce qui précède, sommes-nous tentés de poser la question suivante :

La faible présence des femmes relèverait-elle d'un manque : de formation, de compétence, de disponibilité au regard de leurs charges sociales ou simplement du manque de motivation ?

Cette interrogation suscitera de réponse claire et précise. C'est pourquoi, elle nous oriente vers la question spécifique de notre recherche : ***Quels sont les facteurs favorisant la faible représentativité des femmes comme encadreur technique de l'athlétisme au Gabon ?***

1.3. DEFINITION DES TERMES DE REFERENCE

Femme : Selon le dictionnaire HACHETTE édition 2009, le mot *femme* désigne un être humain, adulte de sexe féminin.

Le dictionnaire Petit Robert quant à lui, définit le concept femme comme étant un être humain appartenant au sexe capable de concevoir, femelle de l'espèce humain.

Quant au dictionnaire de l'académie française (8^{ème} édition), la femme est un être humain définit par ses caractères sexuels, qui lui permettent de concevoir et de mettre au monde des enfants.

De notre point de vue, la femme est un être humain qui donne la vie. C'est elle qui fait l'honneur, le respect et la dignité d'un couple. C'est la raison pour laquelle dans nos sociétés africaines, tant que l'homme n'est pas marié, il n'a aucune considération auprès de son entourage quelque soit son rang social. Ne dit-on pas que derrière un grand homme, se cache une grande dame ?

La femme veut ardemment ce qu'elle désire et finit ordinairement par l'obtenir : c'est une tenace. Ce n'est plus un simple complément de l'homme. Elle sait prendre des initiatives, des décisions quand cela s'avère nécessaire au même titre que l'homme ; elle dirige, oriente et conseille : il s'agit de la femme moderne.

Encadreur : Selon le dictionnaire LAROUSSE, le mot ***encadreur*** signifie : une personne qui exerce la profession d'encadrement ; c'est aussi celle qui est chargée de diriger un groupe. L'encadreur a pour mission, la formation et l'éducation du groupe par sa technicité, en vue d'améliorer la performance d'obtenir de meilleurs résultats.

Pour nous, un encadreur ou un entraîneur est non seulement celui qui sait observer, mais également celui qui a la capacité à communiquer, à gérer des humeurs des uns et des autres, à

animer, à conseiller, à enseigner, former ; à écouter ses membres et à s'adapter aux situations : c'est un véritable psychologue.

Pour y parvenir, il doit être nanti de connaissances théoriques et pratiques et aimer son travail, avoir une certaine connaissance en relations humaines, en un mot, être un bon pédagogue.

1.4. HYPOTHESE DE LA RECHERCHE

La faible présence des femmes peut relever de manque de formation, de la disponibilité au regard de la charge sociale, et de la motivation.

1.5. Les raisons de notre étude sont de trois ordres :

- Professionnelle ;
- Non application des textes ;
- Scientifique, à cause du progrès ou développement de la discipline

1.6. Objectif général :

Trouver les facteurs favorisant la faible représentativité des femmes comme encadreur technique de l'athlétisme au Gabon.

1.7. Objectifs spécifiques :

1- Identifier les facteurs socioprofessionnels à l'origine de la faible représentativité des femmes dans l'encadrement technique en athlétisme.

2- Identifier les facteurs démographiques qui freinent la promotion des femmes comme encadreurs techniques.

CHAPITRE II :

PRESENTATION DU CHAMP D'OBSERVATION

2.1 PRESENTATION DU GABON

Le Gabon, ancienne colonie française est indépendant depuis 1960. Il est situé au centre-ouest de l'Afrique et est limité au nord, par le Cameroun ; au nord-ouest par la Guinée Équatoriale ; à l'Est et au Sud-est, par le Congo Brazzaville et enfin à l'ouest, par l'océan atlantique. Sa superficie est de 267 667 km² et a une population d'environ *un million cinq cent vingt un mille (1.521.000)* habitants.

Depuis les modifications intervenues dans le découpage administratif du territoire en 1990, 1994 et 1996, le Gabon compte neuf (09) provinces ; quarante-sept (47) départements ; cent cinquante (150) Cantons ; Cinquante (50) communes ; vingt- six (26) arrondissements ; vingt-six (26) Sous-préfectures et trois mille trois cent quatre (3.304) villages et regroupements de villages

2.2. HISTORIQUE DU MINISTERE

Le sport au Gabon, comme dans la plupart des pays d'Afrique et du reste du monde est géré, administré et contrôlé par une institution gouvernementale : le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

A l'aube des indépendances, ce département n'était qu'un Secrétariat d'Etat au Sport et à la jeunesse. Il aurait fallu attendre les années 80 pour que celui-ci devienne un ministère à part entière. Plusieurs hauts cadres se sont succédés à la tête. On peut citer comme Secrétaire d'Etat, messieurs : NZE NGOURE, Jean Boniface ASSELE, NGOMO OBIANG ; etc. et comme ministres : messieurs: ABESSOLO EDOU, Alexandre SAMBAT, Pierre EMBONI, Victor AFENE, Alfred MABICKA, Egide BOUNDONO SIMANGOYE, René NDEMEZO OBIANG, Séraphin MOUNDOUGA, etc. Depuis l'accession du Gabon à l'indépendance à nos jours, une seule femme a occupé de 1992 à 1996, le poste de Ministre de la Jeunesse et des Sports, il s'agit de madame Yolande BIKE.

Pour un meilleur encadrement et une bonne gestion du sport au Gabon, les Clubs, les Ligues et les Fédérations ont été créés. On dénombre aujourd'hui plusieurs clubs dans diverses disciplines : football, volleyball, handball, etc., mais également plusieurs ligues provinciales. S'agissant des fédérations, on compte une vingtaine toutes en activité. Ces fédérations, bien qu'autonomes, reçoivent néanmoins une subvention annuelle de la part du Ministère ; il en est de même pour les clubs de football participant au championnat national.

Le siège du ministère se trouve à Libreville, capitale de la République Gabonaise. Aujourd'hui, il est rattaché au ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation Professionnelle chargé de la Culture. Depuis Février 2012, il a pour ministre, monsieur Séraphin MOUNDOUNGA.

N'étant pas à mesure de mener notre étude sur l'ensemble des structures sportives que compte le pays, il nous a semblé utile de s'intéresser uniquement à la Fédération Gabonaise d'Athlétisme..

Les quelques clubs que l'on pouvait rencontrer à l'époque n'étaient basés qu'à Libreville, Port-Gentil et Lambaréné. Le tout premier Gabonais à la tête de la Présidence de la Fédération d'Athlétisme n'est autre que Fidèle WORA. Son bureau était composé de huit (08) membres, tous hommes. Il fallait attendre dix ans plus tard, pour voir une femme intégrée le bureau directeur, il s'agit de Madame Colette RAOUMBE.

Aujourd'hui, les données n'ont pas changé, le bureau actuel compte également une seule femme : Elisabeth KASSA sur les huit (08) dirigeants que compte le bureau fédéral.

La Fédération Gabonaise d'Athlétisme a fait son bon homme de chemin. On peut se féliciter de l'installation, dans tous les chefs-lieux de province, des ligues d'athlétisme. Là aussi, en jetant un regard objectif sur ces ligues, aucune femme n'est à la tête, c'est dommage.

2.3. PRESENTATION DU BUREAU FEDERAL :

L'histoire nous renseigne que la première commission d'athlétisme fut créée en 1949 au sein de la ligue territoriale, rattachée à la fédération des sports africains. Elle avait pour siège Brazzaville, ancienne capitale de l'Afrique Équatoriale Française.

Nous retiendrons que le sport (codifié par des instances sociales) au Gabon est né dans les années 1954, grâce à la présence des missionnaires protestants et catholiques, mais également du très grand apport de monsieur *MUSCLE*, Professeur d'éducation physique et sportive au Collège Classique Moderne de Libreville, devenu aujourd'hui Lycée INDJENDJE NGONDJOUT.

En 1960, le Gabon organise une Assemblée Générale à l'issue de laquelle, il met en place sa première ligue d'athlétisme. Cette dernière fut reconnue par la Fédération Française Internationale d'Athlétisme Amateur (FIAA). Le Comité Directeur de cette ligue n'était composé que d'hommes.

Pour des raisons de mémoire, nous retiendrons que cette institution sportive fut créée le 11 juillet 1962 en référence à la loi 35 /62 relative aux associations. Comme toutes les autres disciplines, le bureau fédéral a son siège à Libreville, quartier Petit Paris (stade omnisport Président Bongo). Il se compose comme suit :

➤	Président :	Marcel PAREZO
➤	1 ^{er} Vice- Président :	Jean ISSEMBE
➤	2 ^e Vice -Président :	MEZUI MASSA Jean Louis
➤	Secrétaire Général :	Séraphin MBOUMBA
➤	Trésorier :	Jean Clair KOUMBA
➤	Trésorier Adjoint :	Patrick RAPOTCHOMBO
➤	DTN :	Elisabeth KASSA
➤	Entraîneur national :	MOURAMBA Michel

CHAPITRE III
MÉTHODOLOGIE

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

La méthodologique a pour but de décrire, étape par étape la démarche que nous avons choisie pour recueillir les informations appropriées à l'objet de l'étude. Pour ce, nous allons présenter les outils d'investigations, la méthode choisie et finir avec la population cible.

3.1 Méthode et techniques utilisées:

L'étude a été basée sur la méthode d'observation et l'administration d'un questionnaire.

Nous avons choisi cette méthode parce que l'entretien ne nous a pas été accordé par les populations cibles pour des raisons d'indisponibilité.

Dans cet optique, nous avons choisi le questionnaire et l'observation afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. La administration du questionnaire nous a permis de recueillir les données nécessaires auprès de notre population cible et des personnes ressources.

Nous avons utilisé des revues et autres documents:

- l'administration directe du questionnaire aux femmes encadreur, cadres du ministère, aux responsables de la fédération d'athlétisme, ainsi qu'aux athlètes.

3.2. Instruments :

Nous avons élaboré des outils appropriés, nous permettant de recueillir les informations dont nous avons besoin. Ainsi, nous avons conçu les instruments de recueil de données suivants :

- Trois questionnaires destinés aux femmes encadreur, aux cadres du ministère, aux athlètes, aux responsables de la fédération composés, de questions fermées, et de questions à choix multiple.

3.3. Pré-enquête

Afin de mieux administrer notre questionnaire sans difficulté, nous avons procédé à une pré-enquête au prêt des personnes ressources. Ce pré-enquête nous a permis de faciliter la compréhension également la reformulation de certaines questions.

3.4. Population :

Notre population cible est constituée des femmes évoluant dans le domaine de l'athlétisme, des athlètes filles les membres de la fédération d'athlétisme et les responsables du ministère.

3.5. Échantillonnage :

Nous avons décidé d'interroger cent soixante-dix-sept personnes dont : 12 femmes encadreur, 8 membres de la fédération, 14 cadres du Ministère et 143 athlètes

3.6. Collecte des données

L'enquête proprement dite s'est déroulée du 1^{er} Aout au 28 octobre 2012. Elle s'est déroulée parallèlement à notre stage d'imprégnation que nous avons effectué à Libreville à la Direction de la gestion des infrastructures, et cela pendant deux(2) mois et à la Direction provinciale de l'Estuaire pour une durée d'un (1) mois.

Le questionnaire devait être distribué pendant les entrainements pour les athlètes et les encadreurs, mais avons fait cette opération lors des championnats nationaux et du semi-marathon de Libreville ; les autres questionnaires ont été déposés dans leurs bureaux.

3.7. Dépouillement :

Le dépouillement des données de l'étude sera fait manuellement et le traitement au moyen du logiciel Word.

3.8. difficultés rencontrées :

Comme dans toute œuvre humaine, les problèmes rencontrés n'ont pas manqué durant tout le processus d'investigation et de réalisation de notre étude. Ces difficultés se résument comme suit :

- Le temps imparti à la recherche nous a semblé très limité ; celui-ci étant à la fois lié au stage d'investigation ;
- L'indisponibilité de certains sujets de l'étude ;
- Les difficultés financières liées aux déplacements et aux photocopies ;
- Période moins favorable à la recherche car, plusieurs sujets étant en congé.
- Moins d'écrits sur la femme et le sport en général et sur la participation de celle-ci dans l'encadrement technique en athlétisme au Gabon.

CHAPITRE IV :

**PRESENTATION, ANALYSE, INTERPRETATIONS ET DISCUSSIONS DES
RESULTATS**

4.1. PRESENTATION ET ANALYSES DES RESULTATS.

Cette partie nous permet de présenter l'ensemble des données ou informations recueillies sur le terrain. Pour des raisons de clarté, nous l'avons donc répartie en quatre sous-points que sont :

- Responsables du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports ;
- ceux des membres du bureau fédéral ;
- des femmes encadreur
- enfin, des athlètes.

Tableau n° 01 : Avis des enquêtés sur l'application de l'approche genre par le ministère.

Avis	Enquêtés	Pourcentage
Oui	12	85,7%
Non	02	14,3%
Total	14	100%

Analyse : Sur les 14 enquêtées, 12 reconnaissent l'application de l'approche genre.

Tableau n° 02 : Satisfaction des responsables du ministère sur le rendement des femmes.

Avis	Enquêtés	Pourcentage
Oui	11	78,6%
Non	03	21,4%
Total	14	100%

Analyse : Sur cette question, 11 personnes sur les 14 sont satisfait. Au vu de ce résultat, nous sommes tentés de dire que les responsables du ministère sont satisfaits du travail des femmes.

Tableau n°03 : Avis des enquêtés par rapport aux postes de responsabilité occupés par des femmes.

Avis	Enquêtés	Pourcentage
Oui	12	85,7%
Non	2	14,3%
Total	14	100%

Commentaire :

Le tableau N°3 faisant état de l'importance des postes, relève que sur les 14 enquêtés, il ressort qu'il y a 12 qui se sont exprimés par l'affirmative. Pour eux, les femmes occupent

des hautes responsabilités au sein du Ministère ; 2 disent le contraire. Pour ce groupe, on dénombre moins de femmes aux postes de responsabilités.

Toutefois, au vu du pourcentage exprimé par la majorité, on peut déduire que les femmes sont bien représentées au niveau de la tutelle.

Tableau n° 04 : Avis des enquêtés sur l'affectation des agents par le ministère aux fédérations.

Avis	Enquêtés	Pourcentage
Oui	3	21,4%
Non	11	78,6%
Total	14	100%

Analyse :

Sur la question concernant l'affectation des agents par le Ministère de tutelle aux fédérations, il ressort que **78,6%** ont répondu par la négation ; pour eux, le Ministère n'a pas ce droit ; les **21,40%** d'enquêtés restant sur 14, ont répondu par l'affirmative, c'est-à-dire que le ministère a la possibilité de le faire.

Tableau N°05 : Avis des enquêtés sur les Critères de choix au poste d'encadreur.

Critères de choix	Enquêtés	Pourcentage
Sans diplôme	1	12,5%
Ancien athlète	-	-
Enseignant d'EPS	-	-
Diplôme 1 ^{er} de degré	-	-
Diplôme 2 ^{ème} de degré	1	12,5%
Diplôme 3 ^{ème} de degré	6	75%
Total	8	100%

Commentaire :

Le tableau n° 05 nous montrent que **12,5%** d'enquêtés n'ont pas de diplôme ; **12,5%** d'autres pensent qu'il faut avoir le diplôme du 2^e de degré pour pouvoir encadrer ; par contre **75%** pensent qu'il faut avoir un 3^e de degré.

On peut donc supposer que, le diplôme du 3^e de degré (75%) pourrait être le mieux indiqué pour prétendre au poste d'encadreur technique au bureau fédéral d'athlétisme.

Tableau n° 06 : l'impact du nombre des maternités dans l'encadrement.

Avis	Enquêtés	Pourcentage
Oui	10	80%
Non	2	20%
Total	12	100%

Analyse :

Au regard de ces résultats, le nombre important de maternités (80%) pourrait être l'un des mobiles de la faible présence des femmes dans les instances dirigeantes de l'athlétisme.

Tableau n°07 : Répartition des femmes encadreur en fonction du niveau du diplôme.

Grade	Effectif	Pourcentage(%)
1 ^{er} de degré	05	41,7%
2 ^{ème} de degré	04	33,3%
3 ^{ème} de degré	01	8,3%
Autres	02	16,7%
TOTAL	12	100%

Analyse : Sur un effectif de onze (12) entraîneurs dames recensées, 45,4% ont le grade de 1^{er} degré. Elles sont plus nombreuses. Celles qui ont le 2nd degré ne représentent que 33,3% et le 3^{ème} degré 8,3%. Or ce sont ces 2 derniers grades qui sont des principaux postulants d'encadreur technique.

Tableau numéro 08 : Situation matrimoniale des femmes encadreur.

Situations sociales	Enquêtés	Pourcentage
Mariée	4	33,3%
Indécise	1	8,3%
Célibataire	3	25%
Divorcée	1	8,3%
Veuve	0	0%
Concubine	3	25%
Total	12	100%

Analyse :

La situation matrimoniale des femmes encadreur révèle que, **33,30%** sont mariées légitimement ; **25%** célibataires ; **8,30%** divorcées et les autres **25%** vivent en Concubinage. On note aussi qu'il y a **8,30%** d'indécises.

Ainsi, le tableau et le secteur ci-dessus montrent que le pourcentage des femmes mariées est le plus élevé, soit **33,30%**.

On note également qu'il y a autant de femmes célibataires que celles en situation d'union libre.

La situation matrimoniale des femmes ne pourrait-il pas être aussi un obstacle dans l'encadrement ?

Tableau n°09 : Votre qualité de mère vous empêche-t-elle d'exercer dans l'encadrement ?
Et comment

Avis	Enquêtées	Pourcentage
Oui	8	66,6%
Non	4	33,3%
Total	12	100%

Commentaire :

Constat : 66,6% ont répondu oui, et 33,3% disent non

Tableau n° 10 : Diplômes obtenus par les femmes encadreur

Diplôme	Enquêtées	Pourcentage
1 ^{er} de degré	4	33,4%
2 ^{ème} de degré	7	58,3%
3 ^{ème} de degré	1	8,3%
Total	12	100%

Commentaire:

S'agissant des diplômes dans le domaine d'encadrement, 25% de femmes sont titulaires du 1^{er} degré ; **58,30%** ont le 2^e degré et seules **8,30%** ont le 3^e degré ; **8,30%** sont restées indéterminées.

On peut donc noter qu'il y a moins de femmes titulaires du 3^e degré. Par contre, il y a plus de femmes titulaires du 2^e degré.

Le diplôme exigé par la fédération Gabonaise d'athlétisme étant le 3^e degré.

Tableau n° 11 : Spécialisation des femmes encadreur par discipline.

Disciplines	Enquêtées	Pourcentage
Courses	5	41,7%
Sauts	4	33,3%
Lancers	3	25%
Total	12	100%

Commentaire :

S'agissant des disciplines pratiquées par les femmes dans l'exercice de leur profession, il ressort que **41,70%** d'entre elles pratiquent de la course ; **33,30%** sont spécialisées dans sauts ; et 25% dans les lancers.

Donc, on dénombre plus de femmes spécialisées dans les courses soit un pourcentage de 41,70%.

Tableau n° 12 : *Avez-vous subi une agression verbale, physique, ou autre dans l'exercice de votre fonction ?*

Avis	Enquêtées	Pourcentage
Oui	10	80%
Non	2	20%
Total	12	100%

Commentaire :

Le tableau N°12 montre que sur 12 femmes, **80%** reconnaissent avoir été agressées ; **20%** n'ont jamais été agressés.

Tableau n°13 : *Types d'agressions subit par les femmes encadreur.*

Genre d'agression	Enquêtées	Pourcentage
Verbal	4	33,3%
Physique	4	33,3%
Autres	4	33,%
Total	12	100%

Commentaire :

Par rapport au tableau n° 13 portant sur les types d'agressions, sur **12** enquêtées, il ressort que **33,30%** disent avoir été agressées verbalement ; **33,30%** reconnaissent être agressées physiquement et enfin **33,30%** disent être agressées autrement.

Tableau n°14 : *Les charges sociales ont-elles un impact sur votre fonction d'encadrement ?*

Avis	Enquêtées	Pourcentage
Oui	7	58,3%
Non	5	41,7%
Total	12	100%

Commentaire :

Les résultats du tableau n°14, sur Les charges sociales ont-elles un impact sur votre fonction d'encadrement montre que 58,3% des enquêtés disent oui et 41,7% disent le contraire.

Tableau n°15 : *Avez-vous été une fois encadré par une femme ?*

Avis	Enquêtées	Pourcentage
Oui	35	24,5%
Non	108	75,5%
Total	143	100%

Commentaire:

Ce tableau N°15 montre que 75,5% n'ont jamais été encadré par une femme, tandis que 24,5% reconnaissent avoir été encadré par une femme.

TABLEAU N°16: *différents types d'encadreurs*

Types d'encadreurs	Enquêtés	Pourcentage
Autoritaires	20	57,1%
Démocrates	10	28,5%
Laissez- aller	5	14,4%
Total	35	100%

Commentaire :

Nous constatons que sur les 143 athlètes enquêtes, 35 seulement ont été entraînés par des femmes et ont constatés sur les trois types de comportement, les résultats suivants :

- Autoritaires 57,1% ;
- Démocrates 28, 5% ;
- Laisser-aller 14,

4. 2. DISCUSSION :

La femme demeure à ce jour, un véritable carrefour d'interrogations. Longtemps reconnue comme matrice de l'humanité et pilier de la famille, elle parcourt un chemin de croix pour se faire entendre afin de conquérir la place qu'elle occupe aujourd'hui dans le concert des nations.

En fait, l'intelligence et la compétence de la femme sont mises en doute par les hommes. Plusieurs interrogations subsistent au sujet de la responsabilisation de celles-ci à certains postes. Ces questions à la fois banales et importantes persistent selon les considérations que les uns et les autres font au tour de cet être humain.

Élément complémentaire de l'homme, la femme n'avait pour rôle que celui d'assouvir aux besoins multiples de son mari, sans véritablement tirer profit de sa production. C'est ainsi que la femme (mère), dans certaines coutumes africaines, ne parvient même pas à donner un nom à son enfant...L'enfant appartenant à son père. De même, c'est le père qui s'accapare de la dote lorsque sa fille va en mariage. Celui-ci est presque vénéré par son gendre. Que dirait-on de la production agricole ou la femme est très impliquée du défrichage à la récolte ; mais c'est toujours l'homme qui bénéficie des revenus. La situation en encadrement technique d'athlétisme est la même à première vue.

Au risque de nous répéter, nous avons défini le concept « encadreur technique » comme cet homme ou cette femme responsable d'un club ou d'une sélection nationale. Ce pédagogue qui transmet ses connaissances techniques à un groupe d'individus (des athlètes) pour la réalisation des performances. La transmission de ses connaissances se fait au cours des séances d'entraînement. Ce formateur en quête permanente des résultats, se doit d'être lui-même formé, surtout sur le plan moral et intellectuel. C'est pourquoi, pour atteindre ses objectifs, il met en place des stratagèmes multiformes, histoire de contrer, de contrôler ou de contourner le ou les systèmes mis en place par les équipes adverses. Il doit donc être en mesure de lire et interpréter les schémas proposés par le camp adverse pendant la compétition.

C'est un psychologue capable de remonter le moral de ses athlètes et partant, celui de tout le groupe. Il est capable de surmonter les épreuves difficiles. Car, autant il recherche de bonnes performances, autant l'inverse peut se produire, c'est-à-dire que son groupe peut enregistrer des défaites. En effet, peu importe la compétition, la défaite d'une équipe peut avoir des répercussions dans le mental des athlètes. Un athlète qui enregistre des mauvaises performances successives peut être affecté pendant longtemps. Au cours de cette période de doute et de recherche de repères, les athlètes perdent souvent confiance. C'est en ce moment que le savoir, le savoir-faire et le savoir être de l'encadreur intervient.

Le savoir ici, c'est la manière de prouver ce qu'il a appris à l'école, dans des centres de formation ou en participant à des multiples stages.

Le savoir-faire, c'est cette connaissance technique emmagasinée par l'encadreur en tant que pratiquant et au-delà. Nous voulons parler ici de son expérience, de son vécu, de sa connaissance élargie de la discipline.

Quant au savoir être, il s'agit du comportement de l'homme dans sa totalité, c'est-à-dire, ses aptitudes, ses capacités, ses traits, sa conduite. De toutes ces caractéristiques, l'encadreur est amené au "savoir-faire faire qui n'est autre que l'application de tous les savoirs afin de ramener la sérénité et le dynamisme au sein du groupe. Il est alors question de trouver cet homme ou cette femme idéale, capable de remplir cette tâche et ayant la disponibilité nécessaire la femme répond telle à cela ?

De nos jours, les hommes semblent avoir le potentiel et sont les plus nombreux dans l'encadrement. Leur rayonnement dans ce domaine est sans équivoque et leurs qualités sont observables dans le monde du sport. Contrairement au sexe opposé qui sembleraient inaperçues. Les tableaux n° 6,9 et 14 nous montrent le manque de disponibilité des femmes encadreur. Les personnes interrogées affirment que le nombre important de maternités ne laisse pas le temps nécessaire à l'encadrement. La mission paraît ardue pour les femmes au regard du poids de leur charges tant professionnelles que familiales.

En effet, la disponibilité est l'un des critères phares qui contribue à la maximisation de performances. Aussi, savons-nous qu'une femme heureuse, est celle qui conçoit, selon un adage "fang" du Gabon. Ceci, pour signifier que la femme malgré ses diplômes, son intelligence, a toujours ce besoin d'avoir un enfant, une famille pour assurer son bonheur et la relève. De même, la femme intellectuelle bien qu'ayant une technicienne de surface a toujours voulu prouver à son mari qu'elle maîtrise ses devoirs d'épouse, apte à entretenir une famille, de rendre l'homme heureux. Elle assure la direction morale et matérielle de sa famille. Toutes ces exigences sont-elles en mesure de favoriser l'expression des femmes à cette fonction sportive plus au moins contraignante?

N'oublions pas qu'en Afrique, il est dit qu'il est mieux de vivre dans le « monde de moutons que celui des chèvres ». En effet, le monde des chèvres indique ce monde de confusion où les chèvres mâles comme femelles ont toutes des cornes. Alors, par moment on peut s'interroger sur les rapports de forces existant entre les différentes chèvres cornues. L'impression qui se dégage de cet adage c'est comme si le mâle et la femelle se valent. Or, le mâle reste le mâle avec toute sa masculinité contraire à la femelle.

Par contre, ce qui fait la différence dans le monde des moutons, c'est le fait flagrant et visible de la différence entre eux. Ne portent les cornes que les mâles. C'est le "chef" du troupeau. C'est lui qui ordonne, oriente et s'impose. Les femelles et le reste du troupeau se conforment à son dicta.

Cet adage s'avère quelque peu contraire aux personnes. Bien que la différence entre l'homme et la femme soit observable, il ne demeure pas moins que certaines femmes aient des attitudes dominantes, comparables à celles des hommes. Certaines n'hésitent pas d'écraser à leur passage des hommes. A telle enseigne que des encadreur femmes sont parfois qualifiées d'autoritaires et peu démocratiques dans le tableau n 16.

L'autoritarisme peut être une qualité ou un défaut. Il est une qualité lorsque le dirigisme et les résultats se suivent. Encore qu'il faille revoir la qualité d'athlètes concernés. Certains réagissent bien lorsqu'ils reçoivent des ordres ; d'autres part contre se sentent vexer, et réagissent négativement.

Ils perçoivent mal des pressions de leurs dirigeants dont la communication s'exprime de manière unilatérale. S'il était donc question de choisir ces caractéristiques, nous pourrions opter pour le comportement démocratique où le dialogue est plus partagé. Cette forme de communication paraît donc plus réceptive, facile à analyser et productrice d'un FEED-BACK positif.

Toutefois, il faut néanmoins encourager les femmes à avoir une attitude imposante, car la nature ne leur semble pas être favorable face à certaines situations où la force mentale est nécessaire. Le cas de l'exemple sur les défaites successives d'une équipe que nous avons pris plus haut. Face à une telle épreuve, la femme mérite une attitude plus masculine, dominatrice.

En matière de connaissance, les femmes semblent avoir les mêmes profils que les hommes. Pour parvenir au poste d'encadreur technique, il est nécessaire de remplir certains critères, notamment avoir le troisième degré d'entraîneur voir tableau n°10. Même si l'on a des pré-requis, il est bon et utile d'avoir de diplômes synonymes de valeur extrinsèque.

Nous avons dit qu'on apprend tous les jours et à tout âge. Voilà pourquoi nous parlions de l'expérience requise comme l'un des facteurs de réussite dans l'encadrement des athlètes. A cela, nous pouvons ajouter la détermination et l'efficacité des entraîneurs ainsi que la connaissance des objectifs des séances, la maîtrise des contenus de l'apprentissage.

Toutes ces qualités ne sont pas propres aux seuls encadreurs garçons. C'est plutôt le fruit des connaissances acquises à travers des formations de base et continue. Les femmes, à ce niveau ne sont pas les moins bonnes. Elles savent apprendre et assimileront mieux les leçons.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les femmes sont couronnées de diplômes au même titre que les hommes. Même s'il est vrai qu'au **tableau n° 10**, le nombre d'encadreurs dames qui ont le grade troisième 3^{ème} degré d'entraîneur est très infime. Nous supposons que ce nombre serait croissant si l'on faisait plus confiance aux femmes en leur accordant plus de crédits pour encadrer des clubs plus ou moins prestigieux. Aussi, savons-nous que pour atteindre le troisième degré, il faut répondre à certains critères, à savoir :

- Avoir d'abord le 2^{ème} degré ;
- Se faire distinguer sur le plan national ;
- Entraîner un club de deuxième division nationale ;
- Réussir au stage d'entraîneur hors du pays en Allemagne (le pays avec qui le Gabon a signé un partenariat).

Malgré tout, les femmes se battent et se battront encore pour atteindre le niveau convoité. Si dans d'autres disciplines les femmes s'en sortent comme Actuellement en football

féminin, Madame **Bérangère MINANG** se fait illustrer très positivement malgré la situation difficile que traverse ce sport pourquoi pas en athlétisme ? Dans la formation des jeunes footballeurs, le centre de formation qu'elle encadre est aussi performant que ceux détenus par ses collègues garçons. Nous citerons pour exemple, la troisième place occupée par son centre lors du tournoi "des écoles de foot" organisé au mois de novembre 2012. De même en athlétisme, **Gisèle ONGOLO**, plusieurs fois championne du Gabon au 200m des années 80 se retrouve aujourd'hui parmi ces meilleurs entraîneurs de la discipline. Ses athlètes réalisent de bonnes performances aux différents jeux nationaux.

Nous insistons sur la formation des femmes. Car, c'est grâce à celle-ci que les femmes pourraient acquérir plus de compétences, améliorer davantage leurs aptitudes et être surtout en phase avec l'évolution scientifique des méthodes d'entraînement.

4.3. Suggestions :

- 1- Considérant que tous les hommes sont égaux en droits et en devoirs de vant la loi ;
- 2- Considérant que la plupart des Etats ont ratifiés la Charte Internationale des droits de l'homme et du citoyen ;
- 3- considérant que ces Etats ont inscrit dans leurs constitutions et reconnaissent à tous les citoyens le droit à l'éducation, à la formation, à l'équité, à occuper un emploi ; sans distinction de race, de sexe, de nationalité, de religion, etc. ;
- 4- Considérant l'acceptation de certains Etats d'appliquer l'approche genre dans différents secteurs de la vie active ;
- 5- considérant que la femme, tout comme l'homme, est également dotée des capacités intellectuelles, physiques et morales capables de lui permettre d'occuper certaines responsabilités ;
- 6- considérant la faible représentativité de celles-ci dans des postes de responsabilité en sport en général et en athlétisme en particulier ;

A la lumière de notre modeste expérience dans la recherche, nous recommandons ce qui suit :

- Appliquer intégralement les textes réglementaires ;
- Former suffisamment des femmes dans les métiers d'encadrement en sport ;
- Avoir suffisamment de femmes aux postes de responsabilité ;
- Affecter à temps plein, des femmes aux fédérations, ligues ou clubs ;
- Susciter la parité hommes- femmes dans les organes techniques du sport en général et de l'athlétisme en particulier.
- Sensibiliser les pouvoirs publics sur la place de la femme dans le sport ;
- Organiser des tables rondes, des émissions télévisées, des conférences-débat etc. sur l'approche genre ;
- Orienter les athlètes féminines en fin de carrière, vers les métiers du sport, surtout dans l'encadrement (arbitre, directeur technique, entraîneur, officiel technique, ...) ;

- Motiver les femmes à se former et à intégrer les structures d'encadrement ;
- Susciter la création des clubs sportifs par des femmes ;
- Susciter les femmes encadreur·s à se recycler de temps en temps.
- Assurer la protection des femmes encadreur·s pendant les compétitions ;
- Octroyer une prime incitative aux encadreur·s ;

CONCLUSION :

La problématique de la faible représentativité de la femme dans les instances dirigeantes de la société en général et du sport en particulier est un sujet qui nous interpelle tous : pouvoirs publics, gouvernants, institutions internationales, ONG, etc. Longtemps reléguée aux travaux de basse besogne, à l'exclusion, au rejet et au manque de confiance par la société toute entière, la femme, être égal à l'homme, mérite respect et suscite une attention particulière. Au Gabon, elles représentent 51% de la population totale et sont quasiment présentes dans tous les secteurs. Les résultats sont plus qu'élogieux et suscitent de l'admiration. C'est pourquoi, il est plus que primordial de lui faire confiance, car sa combativité, sa détermination et son abnégation méritent une place de choix dans la société actuelle.

Le respect des textes nationaux et internationaux traitant des questions des femmes ou des droits de l'homme doivent être appliqués. Il ne s'agit plus d'agir pour la femme, mais plutôt de lui donner des opportunités de s'exprimer et d'agir, de prendre et d'appliquer des décisions.

L'encadrement technique en athlétisme par des femmes au Gabon connaît d'énormes difficultés : peu de femmes formées et diplômées, manque de temps et de motivation, l'agression lors des compétitions, etc. ; autant de maux qui minent la faible présence des femmes dans ce domaine. Le ministère en charge du sport manque d'emprise envers des fédérations, des clubs et des ligues.

Pour la cause de la recherche, nous avons travaillé avec une population de 177 individus. Un questionnaire a été administré pour recueillir les informations recherchées. Au cours de nos investigations, nous avons été confrontés à certaines difficultés d'ordre financier et temporel. Toutefois, cela ne nous a pas empêchés d'aller au terme de notre travail.

Les rares femmes auxquelles nous avons fait état tout au long notre étude, nous ont prouvé que l'être féminin était aussi doué d'intelligence et des potentialités qui lui permettent d'agir comme l'homme et même mieux.

Une étude similaire n'avait pas encore été menée au Gabon. Par contre au Sénégal, nous avons retrouvé quelques écrits des étudiants en maîtrise à l'INSEPS. Ces écrits nous ont permis de faire une comparaison avec le Gabon. Il ressort que, malgré quelques légers avantages du côté Sénégalais, le constat reste le même ; il manque de femmes dans l'encadrement.

A travers cette étude, nous voulons donc interpeler les autorités administratives et politiques du Gabon, afin qu'un regard objectif soit jeté dans ce sens. Cette prise de conscience fera en sorte que l'application de l'approche genre trouve tout son sens.

BIBLIOGRAPHIE

- ARNAUD, Pierre (1996). « **le genre ou le sexe, sport et changement social, XIXe siècle** », P.45
- DIAWARA, Baba Kaba. **Problématique de la place de la femme dans la pratique et l'encadrement en athlétisme au Sénégal**, Mémoire maîtrise, INSEPS/ UCAD, 2011, p.49-50
- COLLECTE MOCCI. **déclin de l'athlétisme féminin au Gabon Abidjan 1988** ; P.47
- <http://clio.revues.org>. **1877 : le genre du sport ; Catherine LOUVEAU : femme et sport n°18 juin 2012**
- <http://www.un.org/womenwatch/daw> : **les femmes et l'égalité des sexes dans le sport ;**
- <http://www.un.org/womenwatch/daw>: **les femmes en l'an 2000 et au-delà juin 2003 ;**
- <http://www.senat.fr/>: **Egalité des hommes et des femmes dans le sport ;**
- Louis ARAGON : **le rôle de femme dans le développement économique et social** 1998 ; P.69
- Yves Pierre BOULONGNE : **Pierre de Coubertin et le sport féminin**, www.un.org/womenwatch/daw